AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)

Communes d'Allineuc, Caurel, La Chèze, Corlay, Gausson, Gomené, Guerlédan (communes déléguées de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Guen), Grâce-Uzel, Le Haut-Corlay, Hémonstoir, Illifaut, Le Mené (communes déléguées de Saint-Gilles-du-Mené, Collinée, Le Gouray, Saint-Jacut-du-Mené, Langourla, Plessala et Saint-Gouëno), Laurenan, Loudéac, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac (communes déléguées de Merdrignac et Saint-Launeuc), Mérillac, Merléac, La Motte, Plémet (communes déléguées de La Ferrière et de Plémet), Plouguenast-Langast (communes déléguées de Langast et de Plouguenast), Plumieux (communes déléguées de Le Cambout, Coëtlogon et Plumieux), Plussulien, La Prénessaye, Le Quillio, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint Etienne du Gué de l'Isle, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Hervé, Saint Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Mayeux, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémorel, Trévé et Uzel.

Par arrêté du Président de Loudéac communauté Bretagne Centre en date du 23/04/2026, il est ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

L'enquête publique se déroulera pendant 34 jours, **du mercredi 3 juin à 9h00 au lundi 6 juillet inclus à 16h00**.

Le tribunal administratif de Rennes a nommé Madame BOSSE Christine, en qualité de commissaire enquêtrice.

Les objectifs poursuivis par le projet de modification du PLUI-H sont les suivants : ajuster le règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre ; modifier le zonage en lien avec le phasage ; ajouter, modifier ou supprimer un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) ; ajouter ou supprimer des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination ; ajouter, modifier ou supprimer une prescription graphique (emplacement réservé, marge de recul…) ; corriger des erreurs matérielles.

L'évaluation environnementale du document d'urbanisme a été mise à jour pour tenir compte des évolutions à apporter au PLUI-H. L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier d'enquête publique.

Les pièces relatives à cette enquête seront déposées et pourront être consultées pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de Loudéac communauté Bretagne Centre (siège de l'enquête) et des mairies citées ci-dessous, ainsi que sur le registre dématérialisé **https://www.registre-dematerialise.fr/7314/**.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'elle tiendra dans les lieux d'enquête suivants :

LIEUX D'ENQUETE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMISSAIRE ENQUETEUR
Loudéac communauté Bretagne Centre	4 et 6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC	Du lundi au jeudi : 8h30/12h, 13h30/17h30, Le vendredi : 8h30/12h, 13h30/16h30 Ouverture exceptionnelle le samedi 13 mai 2023 de 9h à 12h	**Lundi 6 juillet 2026 de 14h à 16h**
Merdrignac (mairie déléguée de Merdrignac)	28 Rue Philippe Lemercier 22230 MERDRIGNAC	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30/12h30, 13h30/17h Mardi : 8h30/12h30 Samedi : 9h/12h	**Mercredi 3 juin 2026 de 9h à 12h**
Guerlédan (mairie déléguée de Mûr-de-Bretagne)	2 Rue Sainte-Suzanne, Mûr-de-Bretagne 22530 GUERLEDAN	Du lundi au vendredi : 9h/12h15, 13h45/17h	**Jeudi 18 juin 2026 de 14h à 17h**
Plouguenast-Langast (mairie déléguée de Plouguenast)	3 rue des Ecoles, Plouguenast 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	Lundi, mercredi et vendredi : 9h/12h, 14h/17h Mardi, jeudi et samedi : 9h/12h	**Mercredi 24 juin de 9h à 12h**

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale,** en adressant un courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Loudéac communauté Bretagne Centre, 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC
- **Par voie électronique**, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7314/ ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7314@registre-dematerialise.fr
- **Par écrit**, dans les registres d'enquête mis à disposition du public dans chaque lieu d'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public
- **Par écrit et par oral**, auprès de la commissaire enquêtrice lors de sa permanence dans chacun des lieux d'enquête publique

Toutes les observations et propositions formulées par voie électronique, par courrier ou sur le registre papier seront intégrées au registre dématérialisé et donc visibles par tous. Les observations reçues par courrier ou sur le registre papier seront visibles au siège de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Cécile LANDURE, directrice du pôle aménagement de Loudéac communauté Bretagne Centre, par mail urbanisme@loudeac-communaute.bzh, ou par téléphone au 02.96.66.14.62.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, dans les différentes communes désignées comme lieu d'enquête, au siège de Loudéac communauté Bretagne Centre, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet https://www.bretagnecentre.bzh/.

Le conseil communautaire de Loudéac communauté Bretagne Centre se prononcera par délibération sur la modification de droit commune n°3 du PLUi-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet de modification n°3 du PLUi-H en vue de son entrée en vigueur.

Il est porté à l'attention du public que le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de d'Habitat (PLUI-H) ne concerne pas l'ajout de terrains constructibles.